

COMMUNE D'ALLONDRELLE LA-MALMAISON

Compte rendu des délibérations de la Séance ordinaire du 3 juillet 2018

L'an deux mil dix-huit le trois juillet, à dix-huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni sous la Présidence de Jean-François MARIEMBERG, Maire.

Etaient présents : MM. MARIEMBERG Jean-François, Maire, CLAUDET Eric, 1^{er} adjoint, BOUS Xavier, 2nd adjoint, Mmes LEPAGE Isabelle, LE LOUARN Françoise, CHAPUT Marie-Ange, JONETTE Marie, MM. PETRUZZELLI Nicolas, BUDIN Eric.

Absents excusés : MM. VENERUCCI David, BLANCHETETE Gilbert, CAPART François, MALGRAS Jean-Marc, LEDOYEN Jean-Pierre, Mme BECRET Lise.

- Travaux à l'église d'Allondrelle.

Le Bureau d'architecture MANONVILLERS à Nancy a présenté ses conclusions en séance du conseil. Il propose deux hypothèses.

Hypothèse N°1 : réalisation d'une étude géotechnique pour déterminer la résistance des sols et la géométrie des fondations. Au vu du contexte, il est probable que ce type d'étude conduise à conclure que les fondations existantes ne satisfassent pas aux critères des normes actuelles. Une reprise en sous œuvre sera alors prescrite par le Bureau d'étude géotechnique.

Il est à noter qu'en raison :

- Des descentes de charges similaires sur l'ensemble de l'édifice,
- De l'homogénéité historique de l'édifice (murs construits sur une seule période),

Une reprise en sous-œuvre efficace ne pourrait être qu'une reprise en sous-œuvre générale du bâtiment.

Ce scénario est le plus coûteux en termes de travaux, et l'opportunité de réaliser de tels travaux n'est peut-être pas avérée.

Hypothèse N°2 : la seconde approche est de mettre en place une instrumentation pour surveiller le bâtiment et déterminer si les désordres visibles aujourd'hui sont ou bien :

- la réapparition de fissures à l'emplacement de fissures anciennes en raison des mouvements hygrothermiques intrinsèques aux maçonneries,
- liés à la poursuite des tassements différentiels.

Le comportement des fissures permet de distinguer ces deux situations. Dans la première, l'ouverture des fissures est cyclique et suit les variations de température. Elle revient à son point initial au bout d'un an.

Dans la seconde, l'ouverture des fissures présente une dérive : chaque année, l'ouverture de la fissure après un cycle de variation des températures est plus grande.

Si ces fissures ne sont pas évolutives, ce qui semble être la situation la plus probable, il n'est pas nécessaire d'envisager une reprise en sous-œuvre du bâtiment.

Le Conseil aura un choix à réaliser entre ces deux hypothèses.

A l'unanimité, le conseil a décidé de choisir l'hypothèse n° 2 et les travaux prévus par cette hypothèse

- [Motion pour la défense de la maternité de Mont-Saint-Martin.](#)

L'Agence Régionale de Santé vient de rendre un énième rapport sur l'hôpital de MSM, qui met l'accent cette fois-ci, sur le service de la maternité, dans le cadre du renouvellement d'autorisation à exploiter l'activité gynécologique-obstétrique.

Ces remarques ne sont ni nouvelles, ni propres à cette structure. Déjà en 2012, des éléments probants nous faisaient craindre le pire, malgré les démentis de l'ARS.

Aujourd'hui, l'ARS se réfugie derrière le code de santé pour évoquer d'éventuels dangers dans le suivi des accouchements, sous prétexte que les médecins ont un statut de vacataires.

Malheureusement, la situation de la démographie médicale professionnelle est tellement dégradée que toutes les structures hospitalières sont dans l'obligation de recourir à des vacataires. Leur statut ne peut nullement remettre en cause leurs obligations, leurs compétences, leurs dévouements, ni la continuité des soins au sein de l'établissement.

Une fois encore, l'ARS entend, par cette méthode, profiter de toutes sortes de prétextes pour détricoter l'offre globale de soins sur notre territoire.

A ce jour, plus de 600 naissances sont déclarées chaque année et la dynamique démographique liée à la présence du Grand-Duché et à son nombre de travailleurs frontaliers, en hausse continue, confirme que la maternité est absolument nécessaire sur le territoire.

L'augmentation du nombre de jeunes ménages qui s'installent sur notre bassin de vie est un élément probant de l'attractivité retrouvée après des décennies de déclin.

La fermeture de la maternité ne serait certainement pas un signe positif en leur direction. Par ailleurs, le temps de transfert dans une autre maternité est d'au moins 45 minutes, sans compter les aléas climatiques en hiver, qui compliquent très souvent les déplacements au sein du Pays-Haut.

- Le Conseil Municipal d'Allondrelle la-Malmaison, réuni en session le 3 juillet 2018 s'oppose fermement à l'option relevée par l'ARS de fermer le service de maternité au profit d'un centre de périnatalité.
- Il soutient le personnel et la direction de l'hôpital, dans sa volonté de préserver la maternité,
- Il demande à l'ARS, que tout soit fait pour que les 80 000 habitants du bassin de vie aient droit à une vraie offre de soins de qualité.

- [Convocation du conseil par messagerie électronique.](#)

Depuis plusieurs mois, la convocation du conseil est réalisée par le biais de la messagerie électronique de la commune. A l'unanimité, le Conseil accepte de valider cette possibilité de convocation du conseil. Pour les personnes n'ayant pas de messagerie électronique, une copie du mail leur sera adressée sous forme papier pour valoir convocation.

Le maire,

J-F MARIEMBERG